

VILLE DE PONTARLIER

REGION DE FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation – Circulation interdite rue Vannolles et rue Montrieux le vendredi 25 octobre 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la pose des illuminations de Noël réalisée par un prestataire, rue Montrieux et rue Vannolles le vendredi 25 octobre 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité, la commodité de la circulation et le maintien du bon ordre,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Vendredi 25 octobre 2024, de 7 h 00 à 17 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue Montrieux (sauf riverains du bâtiment « L'Espace »).
- rue Vannolles.

ARTICLE 2 –

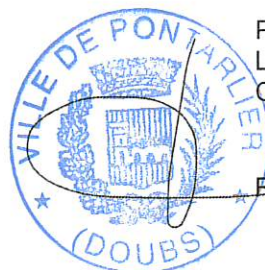
Les panneaux de signalisation, d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 –

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 17 octobre 2024

1 ex. Dos. Arrêtés
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. Pôle Citoyenneté



Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à la
Citoyenneté,

Romuald VIVOT